

Réorganisation logistique et gestion des déchets

La mise en œuvre de l'état-major quadripolaire (Rabelais, Croix-Rousse, Saint-Priest, Villefranche) nécessite, afin d'améliorer la qualité de service en disposant des moyens justes et adaptés, une réorganisation impactant entre autre le site logistique de Saint-Priest.

Cette réorganisation concerne principalement deux domaines qui sont d'abord relatifs aux circuits logistiques et ensuite à la gestion des déchets du SDIS.

1/ Réorganisation logistique :

Les circuits logistiques ont été, dans une première étape le 1^{er} janvier 2012, ramenés sur les 2 sites logistiques pérennes de Saint-Priest et Villefranche.

Rappelons que dans une seconde étape, au 1^{er} septembre 2012, la logistique du SDIS (Saint-Priest, Villefranche) assurera la totalité des circuits logistiques, y compris le circuit du courrier assuré actuellement par le GCCAR à partir du Rabelais.

Dans ce cadre, les circuits logistiques seront totalement revus et optimisés afin de les rationaliser tout en conservant des objectifs de passage périodique dans les CT en fonction de leur importance. Pour ce faire, les agents assurant les livraisons pourront, en fonction des besoins, être amenés à déjeuner à l'extérieur et bénéficieront de ce fait des possibilités offertes par le service de remboursement des repas. Il pourra aussi être mis à leur disposition des dispositifs de maintien en température des repas hors-sac ainsi que les salles de restauration des CT.

Pour assurer la sécurité de ces agents, un moyen de communication leur sera attribué et un outil de géo-localisation des véhicules permettra notamment de connaître leur position.

Cette réorganisation concerne également, spécifiquement pour le site EM de Saint-Priest, d'autres aspects logistiques pour lesquels une synergie et une mutualisation seront mises en œuvre entre les entités fonctionnelles du site (SSSM, groupement logistique et école départementale) au fur et à mesure de la livraison des divers bâtiments et installations techniques.

Le directeur du site, également directeur des moyens matériels, aura ainsi la responsabilité du suivi patrimonial du site (gestion technique des bâtiments, contrôle d'accès, secours électrique...), du suivi des installations classées du site, de la gestion des déchets du site mais aussi plus largement du SDIS et du suivi hygiène et sécurité de l'ensemble du site.

Le groupement logistique se chargera également de prendre en compte les transferts de véhicules et de matériels de formation (non pris en charge par l'encadrement) jusqu'à présent assurés par le groupement formation.

Enfin, une mutualisation et une optimisation du parc de VL du site EM ainsi que du parc de véhicules formation et de réserve logistique seront mises en oeuvre.

2/ Gestion des déchets :

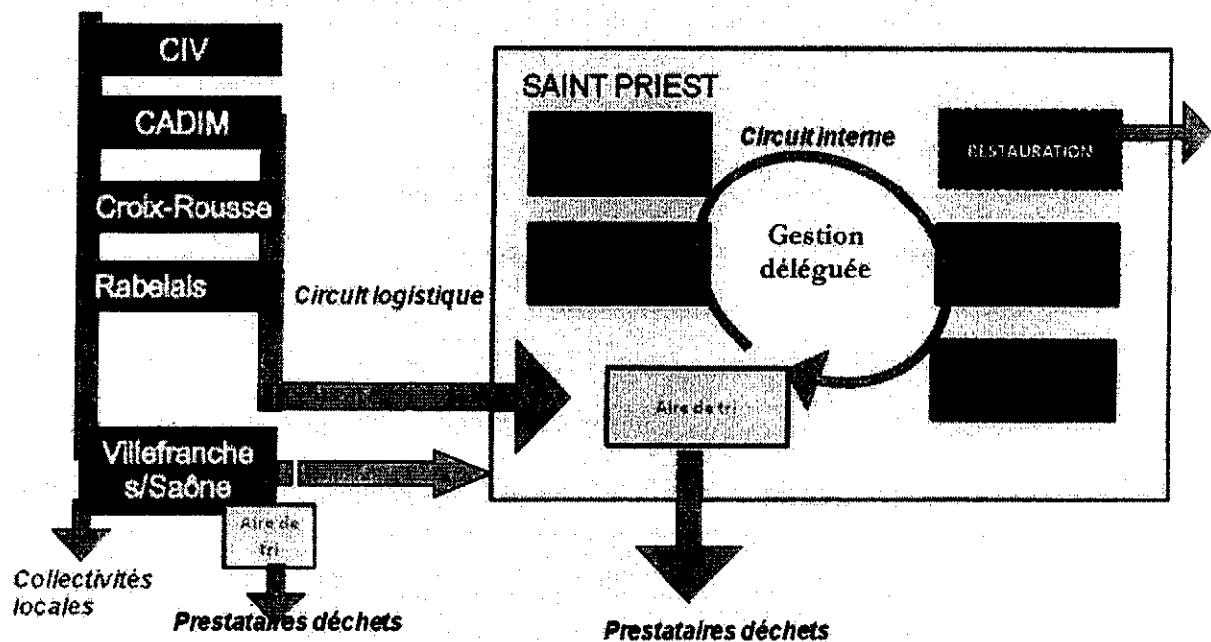
A la suite d'un diagnostic subventionné par l'ADEME, et réalisé en 2011 par un cabinet extérieur, il est proposé d'organiser la collecte des déchets selon de nouvelles modalités.

Ces modalités permettraient des modes d'organisation plus appropriés tout en rationalisant les flux générés, et donc les coûts d'élimination induits, et en prenant en compte les nouveaux enjeux liés au développement durable.

Les points stratégiques sur lesquels reposera cette organisation sont les suivants :

✎ Sur tous les sites, tous les déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être collectés par les municipalités continuent à l'être (nombre de bacs par adresse, et tri à améliorer) ;

✎ Pour tous les sites, les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères (par ex : cartons, bidons plastiques, palettes, encombrants, piles, DEEE, aérosols, déchets métalliques) sont triés localement puis rapatriés via les circuits logistiques sur deux sites : le site de St Priest, et parfois le site de Villefranche. Ces déchets y sont ensuite collectés par des entreprises extérieures pour traitement.



Cette réorganisation s'appuie sur les missions actuelles des circuits logistiques en élargissant le champ des déchets collectés et dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité mais aussi sur une implication plus grande de tous les agents particulièrement dans le sens où chacun, agent affectés dans les casernes, agent des sites état-major va devenir acteur du tri (développement du geste citoyen) et sera appelé à rassembler en un point unique certains déchets.

Cela sera particulièrement notable pour la collecte des papiers et cartons bruns qui sera organisée sur les CADIM et les sites de l'état-major quadripolaire :

Elle s'appuie bien sûr aussi très fortement sur la mise en place de moyens spécifiques dans les CADIM et les sites de l'état-major quadripolaire (équipements de stockage tels des poubelles de tri sélectif., réservation d'emplacements à l'abri des intempéries..) mais aussi et surtout sur une gestion des déchets sur le site de Saint-Priest.

Ainsi, les missions suivantes devraient être confiées à un prestataire externe spécialisé pour une durée pluriannuelle.

Cette gestion déléguée sera engagée début 2013 et permettra notamment :

- Un accompagnement indispensable au démarrage du nouveau site ;
- D'apporter un savoir-faire dans la logistique déchets ;
- La mise à disposition d'un prestataire sur la zone de déchetterie de Saint Priest à mi-temps ;
- Une capacité d'adaptation face à la nouvelle réglementation (dossier ICPE) ;
- Une transparence au niveau des coûts et des flux (traçabilité des déchets / mise en place systématique du bordereau de suivi de déchets) ;
- De déployer une campagne de communication auprès des agents ;
- La mise à disposition de bennes/bacs dont les quantités seront ajustables dans le temps ;